



## Distribution vêtement de marque

Par **mike06**, le **09/10/2016** à **17:19**

Bonjour,

J'aimerais vendre des vêtements de marque sur mon site internet et j'ai plusieurs questions à propos de la distribution :

- tout d'abord j'aimerais savoir si je suis obligé de passer par un contrat de distribution pour vendre de la marque sur internet (exemple : Adida\*, Nik\*..)
- et s'il faut un contrat de distribution, comment l'obtenir ? car je pense bien que des grandes marques comme celles ci ne répondront jamais a un petit entrepreneur.
- que peut-il m'arriver si je vends des produits d'une marque sur mon site internet sans leur autorisation ?
- et ai-je le droit légalement de vendre de cette manière, je m'explique :
  1. je vends un produit X sur mon site internet (que je ne possède pas en stock à mon domicile),
  2. un client commande ce produit X sur mon site internet,
  3. je commande ensuite ce produit X chez un autre site internet,
  4. une fois reçu à mon domicile, je lui envoie ce produit X.
- en résumé, quelle est donc la meilleure solution pour vendre de la marque sur mon site internet ?
- et pour finir, une dernière question ai-je le droit de vendre sur mon site une paire de chaussure achetée à un particulier sur un site comme leboncoin ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **09/10/2016** à **21:30**

Bjr,

Votre affaire sera plutôt négoce neuf et occasion (procédures TVA différentes et autres process, tenue livres de comptes etc...)

Mon conseil, rendez vous à votre chambre de commerce, plus apte à vous renseigner.

<http://www.cci.fr/web/creation-d-entreprise/l-offre-creer-des-cci>

Par **mike06**, le **10/10/2016** à **19:37**

Je suis très jeune, je préfère passer sur des forums pour m'informer pour l'instant.

Par **Visiteur**, le **10/10/2016** à **19:43**

Quel âge avez vous ?

Par **mike06**, le **10/10/2016** à **21:34**

17 ans

Par **mike06**, le **20/10/2016** à **15:24**

up

Par **morobar**, le **20/10/2016** à **15:45**

Bonjour,;

Vous ne pouvez donc pas contracter.

Pour répondre au reste.

Vous n'apportez aucun service, pas de valeur ajoutée par votre prestation, votre projet n'est donc qu'illusion et n'aura aucune justification économique.

Pour vendre des produits de marque il faut avoir un accord de licence ou de distribution.

Enfin vous pouvez revendre en occasion ce que vous voulez, même du neuf.

Par **mike06**, le **20/10/2016** à **17:35**

Merci pour ta réponse morobar, en ce qui concerne ta dernière phrase celà signifie que j'ai le droit :

d'acheter un produit de marque sur un site pour le revendre sur mon site ?

Et aussi

d'acheter un produit de marque à un particulier pour le revendre sur mon site ?

Par **morobar**, le **21/10/2016** à **08:24**

Oui

on peut revendre en occasion ce qu'on veut, tant que le commerce est licite (armes, photos pornos...illicites).

Mais pour un particulier cela doit rester occasionnel, sauf à devenir un commerce avec les obligations fiscales et sociales qui en découlent.

Mais acheter du neuf pour le revendre plus cher en occasion me parait être un pari osé.

Par **mike06**, le **21/10/2016** à **12:44**

D'accord merci ,

Non je souhaite acheter du neuf pour revendre en tant que neuf.

Les vêtements, chaussures achetés sur des sites ou à des particuliers seront dans leurs boîtes d'origines dans leurs emballages avec facture, étiquette etc...

Par **mike06**, le **29/10/2016** à **12:52**

up

Par **morobar**, le **30/10/2016** à **07:18**

Up de quoi donc ?

Vous avez eu toutes vos réponses. Vous allez acheter sur des sites de ventes entre particuliers des articles dont vous ignorez s'ils sont neufs ou pas. S'ils sont neufs vous escomptez avoir des crétins comme clients qui acceptent de payer plus chers chez vous des articles neufs facilement trouvables à moins cher ailleurs.

Par **mike06**, le **31/10/2016** à **13:31**

Reste tranquille, j'ai pas eu toutes les réponses que j'attendais.  
Si tu crois que mon projet consiste à ça c'est bien, mais je vais pas développer mon projet sur ce forum et présenter mes arguments de vente à un petit nerveux.

Par **morobar**, le **01/11/2016** à **08:48**

[citation]j'ai pas eu toutes les réponses que j'attendais[/citation]

Tu n'as plus posé de question.

Ton "up" ne correspond donc à rien.

[citation]mes arguments de vente à un petit nerveux[/citation]

A mon âge et venant d'un obscur adolescent je prends cela comme un compliment.

Par **mike06**, le **03/11/2016** à **21:57**

d'accord